

RAPPORT ANNUEL 2014



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

"Passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage"

Jean Cocteau
✧

SOMMAIRE



Rapport moral	2
L'APCARS en action	3
Notre activité en 2014	4
Ils parlent de nous	5
Nos services en quelques mots	6
Accompagner pour reconstruire	8
Eclairer pour donner du sens	10
Protéger pour prévenir	12
Concrétiser des alternatives aux poursuites et à la détention	14
La justice restaurative	16
Résultats financiers	18
L'essentiel de l'APCARS	24
Abécédaire	25
Remerciements	26

RAPPORT MORAL



André Zervudachi,
président de l'APCARS

En 2014, près de 25.000 personnes d'Ile-de-France auront été en contact avec les 160 professionnels, intervenants socio-judiciaires, travailleurs sociaux, juristes et psychologues de l'APCARS.

Nos partenaires et nos équipes en ont pleinement conscience : plus les années passent et plus nos actions sont précieuses.

La rédaction d'un rapport moral après le choc subi par la France en 2015 constitue un exercice délicat. Ces événements nous amènent à relativiser bien des difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés au quotidien.

Ainsi, dans un contexte dont on ne cesse de reconnaître qu'il est de plus en plus hostile pour les jeunes sans emploi, sans formation, les personnes exclues, précarisées, malades, où la crise économique tarde à se dissiper et où le vivre ensemble et les enjeux de sécurité s'affrontent, j'ai résolument fait le choix de l'optimisme.

Plus que jamais nous restons mobilisés pour éclairer la justice sur les parcours de vie des personnes déferées et favoriser une justice efficace, mais humaine. Nous continuons aussi d'œuvrer pour construire la réinsertion sociale de nos publics sortants de prison, si importante pour faire reculer la récidive, et soutenir les victimes trop souvent laissées seules face à leur souffrance et leur incompréhension.

«*Chaque homme est une humanité, une histoire universelle*» disait Jules Michelet. Les témoignages que nous vous livrons dans ce rapport illustrent la motivation et l'engagement fort et continu de l'APCARS pour développer, démultiplier et approfondir nos actions.

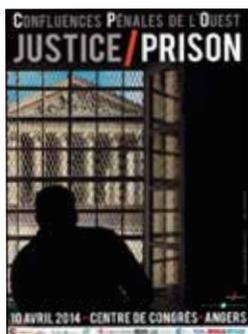
L'APCARS expérimente des projets et pratiques inédits en France (justice restaurative, parcours toxicomanie, résidence sociale innovatrice, etc.). L'APCARS, qui milite pour une consolidation du secteur socio-judiciaire, tisse et renforce ses liens avec d'autres associations. Notre partenariat avec le monde de la recherche, pour l'évaluation et le développement de nos actions, se resserre. De nouveaux financeurs privés nous rejoignent. Des professionnels s'engagent à nos côtés dans le cadre du mécénat de compétences.

Alors oui, cette année plus encore que les autres, soyons optimistes et fiers de nos projets et de ce que l'APCARS accomplit pour ses publics, ses partenaires et la société toute entière.

L'APCARS EN ACTION

Février 2014

- **Colloque sur la cybercriminalité** (150 participants) - TGI de Créteil
- **Journée portes-ouvertes au Bureau d'Aide aux Victimes** - TGI de Créteil



Avril 2014

- Participation à la **conférence « Justice / Prison »** - Angers

Juin 2014

- Lancement par l'APCARS du **1er Service Régional de Justice Restaurative** en France
- **Réception d'une délégation du Ministère de la Justice chinois** autour de l'aide aux victimes

Octobre 2014

- Signature d'une 1ère **convention partenariale sur la justice restaurative entre l'APCARS et le SPIP 95** - DISP de Paris



Décembre 2014

- **Dépôt d'un dossier de reprise de 4 services et 19 salariés de l'association SPES** en redressement judiciaire - TGI Marseille

Mars 2014

- **Premier partenariat avec une fondation internationale** pour le financement du nouveau service de justice restaurative



Mai 2014

- **Audition de l'APCARS au Sénat** sur le rôle des associations dans le cadre de la réforme pénale

Septembre 2014

- Participation à un **programme expérimental** de prévention de la délinquance et des conduites addictives - **TGI de Bobigny**
- Mise en ligne de notre nouveau site internet **www.apcars.fr**



Novembre 2014

- Signature d'une lettre d'intention **APCARS / Foyer Matter** pour organiser le **transfert du CHRS d'Alésia en 2015/2016**

NOTRE ACTIVITE EN 2014

25 532

personnes accueillies

29 854

entretiens menés

**16 842**

enquêtes sociales rapides

503

enquêtes de personnalité

214

enquêtes sociales familiales

359

médiations pénales terminées

220

contrôles judiciaires terminés

41stages de sensibilisation à l'usage des stupéfiants
avec 399 stagiaires participants**3 506**personnes reçues dans nos permanences d'aide aux
victimes (Paris et Val-de-Marne)**306**personnes prises en charge par nos deux centres
d'hébergement et de réinsertion sociale**3 003**personnes reçues dans nos permanences de
correspondants du Parquet dans le Val-de-Marne**25 624**visiteurs sur notre nouveau site internet
www.apcars.fr

ILS PARLENT DE NOUS



Avril 2014

Le bureau d'aide aux victimes du tribunal de grande instance de Créteil
(Reportage vidéo)



Mai 2014

La place des associations dans la lutte contre les violences familiales



Juin 2014

La justice restaurative s'implante en France



Juin 2014

Réforme pénale : la pochette surprise de Taubira



Juillet 2014

Controverse sur la « privatisation » de la probation



Juillet 2014

Joël, 40 ans, libéré aujourd'hui : « faut que j'aïlle doucement »



Septembre 2014

Le bracelet électronique ou le sentiment de prison dehors



Septembre 2014

La justice restaurative arrive en France



Novembre 2014

Vers plus de dialogue entre auteurs et victimes d'infractions

Novembre 2014

Organisation d'un petit-déjeuner presse sur la justice restaurative
(AFP, France Inter, France 2, Dalloz Actualités)

Décembre 2014

Reportage sur une personne accompagnée par notre CHRS Le Verlan pour témoigner des difficultés à se réinsérer après une longue peine d'incarcération
(Reportage vidéo - tournage en décembre 2014, en attente de diffusion)



Année 2014

Suivi d'un usager du Safran, Alain, sur le blog « Semi-libre » de la journaliste Camille Polloni



NOS SERVICES EN QUELQUES MOTS

Nos services d'enquêtes

- **enquête sociale rapide** : sur réquisition du parquet ou sur ordonnance des magistrats du siège, les enquêteurs de l'APCARS retracent, en un temps limité (1h30), le récent parcours de vie d'un mis en cause, en l'interrogeant sur sa situation sociale, professionnelle, familiale afin que la justice prononce, en cas de culpabilité, une peine adaptée. Cette activité requiert, de la part de nos professionnels, souplesse et réactivité, ainsi qu'une capacité à évaluer les situations sociales des prévenus pour saisir rapidement la singularité des parcours et s'entretenir avec des déférés dans des conditions souvent précaires (exigüité des locaux etc). Certains présentent, en outre, des troubles de la personnalité qui viennent troubler l'entretien.



- **enquête de personnalité** : en cas de délits plus graves et / ou crimes, le juge d'instruction peut solliciter une enquête de personnalité, qui demande un travail d'investigation et un rapport plus poussés (20 heures de travail).

- **enquête sociale familiale** : destinée au juge aux affaires familiales, cette enquête consiste en une analyse de la dynamique familiale, intégrant les aspects psychologiques, sociaux, culturels et économiques. Les entretiens au domicile des intéressés et les nombreux contacts pris par l'enquêteur pour étayer les déclarations de chacune des parties permettent de formuler des préconisations au plus près de l'intérêt des enfants sur le lieu habituel de résidence et sur le droit de visite et d'hébergement. Peu d'associations interviennent pour mener cette enquête généralement réalisée par des enquêteurs indépendants.



Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

L'APCARS a construit durant près de 30 ans un partenariat solide avec les services judiciaires, dont l'administration pénitentiaire en détention, afin de favoriser des alternatives à l'incarcération et préparer la sortie de prison sur la base d'un véritable projet d'insertion. Nous accueillons aussi bien des publics dans le cadre d'alternatives aux poursuites (consommation de stupéfiants...) que des personnes condamnées à des peines en matière criminelle (35 ans en 2014, pour la plus longue peine exécutée).

Notre approche se fonde sur un **suivi socio-éducatif global** (accès au droit, à l'emploi, au soin, au logement...), **individualisé et responsabilisant**, qui tient compte des fréquentes obligations pénales pesant sur nos usagers (indemnisation de la victime...).

La justice restaurative

La justice restaurative a pour objectif l'instauration d'un dialogue respectueux entre auteurs et victimes, dans un espace de confidentialité et sécurisant. Elle participe à une **prise de conscience des répercussions d'une infraction et tend à favoriser la réparation**. Ni concurrente ni alternative à la justice pénale, elle est une pratique complémentaire du système judiciaire, coordonnée par les professionnels spécialement formés.

Les correspondants du Parquet

Créé en 1998, ce dispositif, implanté dans 19 communes du Val-de-Marne, a été mis en place dans une logique transversale tribunal/territoire. La médiation pratiquée par nos correspondants du parquet a favorisé l'émergence de nombreuses solutions rapides et consensuelles à des conflits variés (litiges de voisinage, avec un bailleur social...).

L'aide aux victimes

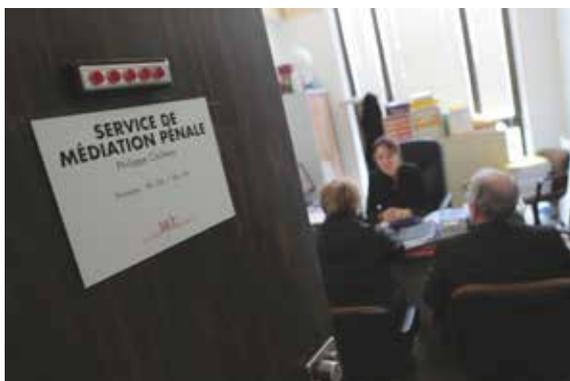
Situés au sein des palais de justice, les bureaux d'aide aux victimes (BAV) fournissent de nombreuses informations aux victimes d'infractions. Ces interventions sont gratuites, confidentielles et soutiennent le justiciable qui peut éprouver des difficultés à exercer ses droits en raison d'un manque de connaissance du fonctionnement judiciaire ou du traumatisme qu'il a pu subir lors d'une agression. Avec le soutien de la fédération INAVEM, nous avons développé une pratique professionnelle où technicité s'accorde avec pédagogie, bienveillance et devoir de neutralité. Les victimes peuvent être suivies de façon ponctuelle ou dans le cadre d'un suivi, en amont et pendant la procédure pénale, par téléphone ou lors de rencontres au sein de nos permanences à Paris et dans le Val-de-Marne.



Orienter, soutenir, écouter et aider sont le quotidien de nos juristes, qui accompagnent les justiciables dans leurs différentes démarches (contacts avec la police, les compagnies d'assurances, constitution de partie civile, dépôt d'une requête d'ordonnance de protection, d'un dossier d'aide juridictionnelle,...).

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

Alternative à la détention provisoire, le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) est une mesure, ordonnée par un magistrat, qui permet de soumettre une personne à une ou plusieurs obligations jusqu'à sa comparution devant un tribunal. La spécificité du contrôle judiciaire exercé par l'APCARS tient à l'intégration d'une approche socio-éducative destinée à favoriser l'insertion sociale et prévenir la réitération de l'infraction. Durant plusieurs mois, le contrôleur judiciaire apporte régulièrement au juge des informations sur le bon déroulement de cette mesure et avant le jugement, il rédige un rapport complet qui permet au magistrat de choisir une sanction adaptée.



La médiation pénale

A l'initiative du procureur de la République ou à la demande de la victime, la médiation pénale a pour objectif la **recherche d'un accord amiable entre un auteur et une victime**. Le médiateur joue alors le rôle de tiers permettant d'apaiser et régler les conflits à travers la recherche de solutions convenues et discutées entre les parties, visant notamment à la non réitération des faits, la réparation des préjudices et la responsabilisation de l'auteur. Dans le cadre des violences conjugales, notre longue expérience montre que la médiation pénale aboutit à des solutions très satisfaisantes pour la victime, dès lors que certaines conditions sont réunies.

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants est une mesure collective qui vise à faire prendre conscience à la personne mise en cause des conséquences dommageables pour sa santé et pour la société de l'usage de tels produits. Malgré leur dimension éducative, ces stages demeurent néanmoins une **sanction** qui favorise l'instauration d'une **réflexion sur les incidences sociales** d'un tel comportement.



306

personnes hébergées

101

personnes accueillies en permission (avec et sans hébergement)

33

personnes hébergées dans le cadre d'un aménagement de peine

35 637

nuitées d'hébergement

4 465

entretiens menés

A la sortie du CHRS :
(sur 122 personnes sorties)

80%

des usagers disposent de ressources

35%

disposent de revenus salariaux

35%

ont un logement stable

ACCOMPAGNER POUR RECONSTRUIRE

A travers nos deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisés dans l'accueil de publics justice, l'APCARS offre une chance à des personnes sortantes de prison, précarisées et isolées, de reprendre pied dans la société et de s'éloigner de la récidive.



En 2014, notre association a accueilli, hébergé et accompagné 306 personnes dans ses 99 places en chambres d'hôtel social. En parallèle du travail mené par nos équipes sociales, nous offrons, depuis cette année, à nos usagers, une permanence psychologique en complément de deux permanences juridiques hebdomadaires (partenariat avec l'association « Accès aux Droits Solidarité Paris »).

Des suivis spécifiques s'appuyant sur un réseau de partenaires.

Au fur et à mesure des années, nous avons construit et consolidé de nombreux partenariats qui nous permettent de proposer des accompagnements répondant à des dispositifs spécifiques :

- avec l'administration pénitentiaire et les services pénitentiaires d'insertion et de probation, en proposant un accompagnement plusieurs mois avant la remise en liberté, dans le cadre d'un aménagement de peine, plus efficace qu'une sortie sèche (33 personnes en 2014 dont 15 personnes en placement extérieur),
- avec le Ministère des Affaires Etrangères pour la réinsertion de français condamnés à l'étranger et rapatriés en France (2 personnes en 2014),
- avec les services des injonctions thérapeutiques du TGI de Paris, l'Agence Régionale de Santé et les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) pour le suivi des personnes toxicomanes (12 personnes en 2014).

L'APCARS a également accompagné et hébergé en 2014, 14 auteurs présumés de violences conjugales soumis à un contrôle judiciaire avec obligation de décohabitation. Cette mesure permet de garantir le respect de la décohabitation par l'auteur, tout en le préparant à l'audience et aux suites possibles (séparation, recherche d'un domicile, etc).

Cet accompagnement nécessite une approche spécifique dans la mesure où nos équipes sont amenées à interagir avec l'environnement familial de l'auteur. Cet éloignement permet indirectement de protéger la victime présumée jusqu'à l'audience.

Limitier le recours à la détention

Par l'articulation avec notre service d'enquêtes sociales rapides, notre CHRS le Safran propose une alternative à la détention pour des affaires jugées en comparutions immédiates, en accueillant à l'issue de l'audience, la personne dans notre CHRS.

En 2014, 10 personnes ont bénéficié de cette solution moins coûteuse et plus efficace que la prison.



L'APCARS a également été sollicitée pour mettre en œuvre une des premières contraintes pénales en collaboration avec un juge d'application des peines et le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris.

Projet 2015 : Eco-RéSo, un projet novateur d'hébergement responsable, écologique et social pour mieux vivre ensemble.

L'APCARS a lancé un projet novateur en matière d'hébergement avec la réalisation d'une résidence dans laquelle des studios individuels, entièrement équipés seraient ouverts à des jeunes en insertion (CHRS) ainsi qu'à des étudiants (logement).

Le projet **Eco-RéSo** sera développé à partir de l'immeuble du CHRS Alésia (Paris 14ème) et fera l'objet d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement.

L'Eco-RéSo c'est :

42 chambres de 15 m² dont 27 pour le public justice et 15 logements étudiants

Un immeuble de 3 étages avec une surélévation de **3 nouveaux étages** du toit pour une surface totale de plus de **900 m²**

1,6 M d'euros pour l'investissement et

1,5 M d'euros pour les travaux

Début de travaux au **mi-2016** pour une durée de 18 mois, achèvement prévu **fin 2017**



« Qu'est-ce qui peut être fait pour prévenir au mieux la récidive ? Améliorer l'évaluation des situations individuelles et identifier les potentialités des détenus à se réinsérer. Faciliter l'intégration dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi »

(Source : Ministère de la Justice – Rapport de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, 2013)

« Il est essentiel que l'éducateur accompagne sans se substituer au travail nécessaire de l'usager. Notre mission est d'accompagner vers l'autonomie et c'est un éternel travail d'équilibriste pour que notre aide n'institue pas une dépendance. C'est en mettant les gens dans le «faire » que nous posons les jalons du chemin vers l'autonomie et la réinsertion sociale. »

(Source : Eric Salazar, travailleur social au Verlan)

« Je connais l'équipe du Safran depuis longtemps puisqu'il me prenait en charge lors de mes permissions avant ma sortie définitive. Je suis très content de les avoir à mes côtés car ils comprennent ma souffrance et me soutiennent. Ils m'aident à trouver des solutions et grâce à eux, j'ai pu trouver un logement et j'ai lancé des démarches pour refaire mes papiers. Je souhaite continuer avec eux pour trouver ensuite un emploi. Leur travail est très important car je ne pense pas que je pourrais y arriver seul. Grâce à eux, ma vie va changer. »

(Source : Monsieur E., accompagné par le Safran, après une peine de 7 ans de prison)



ECLAIRER POUR DONNER DU SENS

En donnant des éléments de compréhension à la justice pénale pour bien juger, l'APCARS participe à une justice plus éclairée et plus efficace grâce au professionnalisme de ses services d'enquêtes.

16 842

enquêtes sociales

503

enquêtes de
personnalité

29% dans le cadre de
viols

15% dans le cadre de
vols / escroqueries

15% dans le cadre de
vols à main armée

70

témoignages en cour
d'assise

214

enquêtes sociales
familiales

L'enquête sociale rapide

Précurseur en France en matière d'enquêtes sociales rapides dans le cadre de comparutions immédiates, l'APCARS demeure, en 2014, la **première association sur cette mesure en France.**

Les récents débats sur les courtes peines et la nécessité de développer les alternatives à l'incarcération (loi du 15 août 2014) redonnent du sens à l'évaluation sociale du mis en cause afin de prononcer lors du jugement une peine des plus individualisées et donc des plus efficaces.

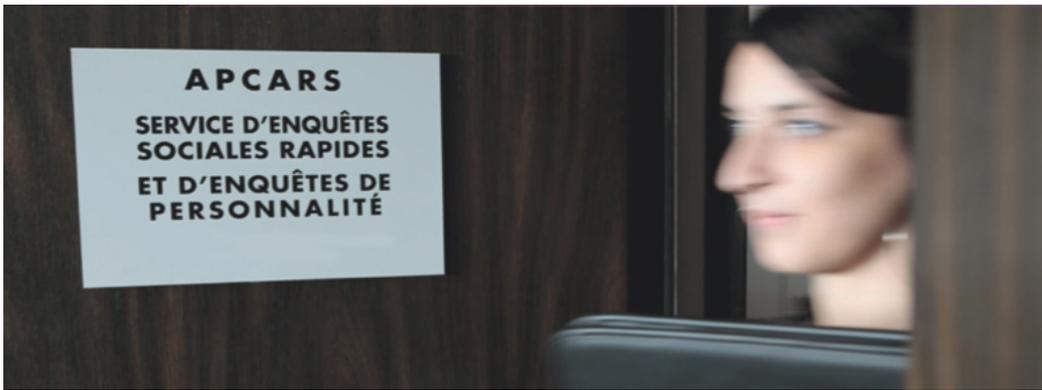


L'enquête de personnalité

Nos enquêteurs sont reconnus pour leur professionnalisme, en s'adaptant parfois à des situations complexes :

- **Les enquêtes avec audition de mineurs** : L'APCARS a été saisie par le tribunal de Nanterre en 2014 dans le cadre d'une affaire impliquant 11 jeunes, de 16 à 20 ans, impliqués dans un vol à main armée. Y compris quand ils sont mis en cause, la protection des mineurs s'impose et tous nos contacts se déroulent en présence d'une personne majeure de l'entourage.

- **Les enquêtes « différées »** : exemple de l'affaire « François Chamorro » (décembre 2014). L'APCARS a été saisie quelques semaines avant l'audience, au lieu de plusieurs mois voire plusieurs années. La particularité, ici, tient au fait que l'enquêteur doit s'intéresser, non seulement au passé, mais également à la dynamique de reconstruction et aux perspectives du mis en cause.



- **Les enquêtes « familiales »** : exemple de l'affaire de la famille C. (mai 2014). Ces enquêtes ont la spécificité d'impliquer dans une même affaire, plusieurs membres d'une même famille. Nous désignons alors des enquêteurs différents pour apporter une diversité de regards et croiser les témoignages. Dans cette affaire, nous avons fait le choix de demander l'autorisation au juge d'instruction de recueillir les témoignages d'autres membres de la famille, également mis en examen, afin d'obtenir un maximum d'éléments sur le contexte familial au moment des faits.

- **Les enquêtes avec interprètes** : exemple des génocidaires rwandais (un témoignage aux assises et deux saisines en 2014). Nous sollicitons fréquemment des interprètes, qu'il s'agisse de rencontrer des mis en examen ou contacter leur entourage ne maîtrisant pas le français. Nous exigeons une traduction littérale des propos des intéressés, sans interprétation et demandons à l'interprète des éléments de compréhension sur le type de langage utilisé ainsi que les aspects culturels et religieux.

L'enquête sociale familiale

Cette enquête amène nos professionnels à prendre en compte la spécificité de chaque dynamique familiale.

Dans le cas de Monsieur T., Madame R. et leur fille âgée de 10 ans, notre enquêteur a conseillé un changement de résidence de l'enfant. En effet, après plusieurs décisions de justice suite à la séparation conjugale, fixant la résidence habituelle de l'enfant chez la mère puis en alternance au domicile des deux parents, nous avons préconisé de fixer la résidence au domicile du père, compte tenu des carences éducatives de la mère qui ont nécessité une mesure d'assistance éducative.

Projet 2015 : Participation à une nouvelle expérimentation au TGI de Bobigny



Afin de prévenir la récurrence des personnes souffrant d'addiction aux produits stupéfiants, une expérimentation a été lancée au TGI de Bobigny pour mettre en œuvre un suivi individualisé, alternative à l'emprisonnement, en développant une approche globale et intensive de l'intéressé.

L'APCARS a tout naturellement été sollicitée pour y participer, via la réalisation d'enquêtes sociales rapides, pour évaluer, avant décision, le parcours toxicomaniaque, les soins déjà engagés et réaliser une première estimation de la capacité à entrer dans le dispositif de soins. Nous sommes également sollicités pour réaliser les contrôles judiciaires sur ces personnes, qui donneront lieu à des rencontres hebdomadaires, pour une meilleure préparation à l'orientation vers le dispositif défini et un accompagnement socio-éducatif plus étroit avec les services de soins et les services pénitentiaires d'insertion et de probation.



« Les enquêtes sociales familiales de l'APCARS sont très informatives car elles permettent d'avoir des éléments sur les conditions de vie des parents, l'organisation du logement, les conditions d'accueil du ou des enfants. Cela permet, à un moment précis, d'avoir un aperçu sur l'état d'esprit et la communication entre les parents.

De plus, elles se distinguent par le fait que les enquêteurs de l'APCARS enrichissent leurs enquêtes en rencontrant des personnes en dehors de l'univers familial de l'enfant (professeurs,...) ce qui permet d'avoir une information plus objective sur son environnement quotidien.

Ces informations, en plus des préconisations établies par les enquêteurs, sont très précieuses car nous pouvons ainsi nous appuyer sur des éléments concrets lors des audiences. »

(Source : Corinne Arrault, juge aux affaires familiales au TGI de Paris)

« Les enquêtes de personnalité que propose l'APCARS sont des rapports complets et professionnels qui s'avèrent très utiles pour comprendre la personnalité du mis en cause. Je travaille toujours en bonne intelligence avec les enquêteurs qui font leur maximum pour rendre leurs conclusions dans les meilleurs délais. »

(Source : Matthieu Bonduelle Arrault, juge d'instruction au TGI de Créteil)



3 003

personnes reçues par nos permanences de correspondants du Parquet

3 506

personnes accompagnées par nos permanences d'aide aux victimes

62%

ont été orientées par la police ou la justice

42%

sont des femmes

95%

sont majeurs

35

victimes ont été accompagnées à l'audience

359

médiations pénales achevées

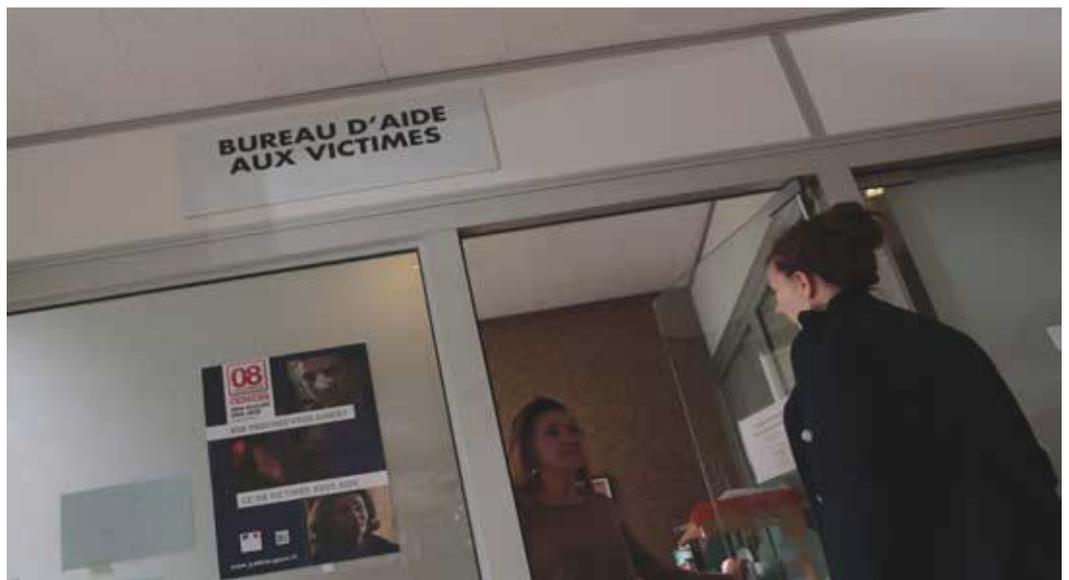
PROTEGER POUR PREVENIR

Dans ses permanences, l'APCARS répond gratuitement à toutes les questions qui touchent à l'accès au droit et à l'aide aux victimes d'infractions.

Les correspondants du Parquet

En 2014, ce sont plus de 3 000 personnes qui ont été reçues et ont bénéficié de l'assistance gratuite de nos correspondants du Parquet dans l'ensemble du Val-de-Marne.

Cependant, en raison d'une insuffisance chronique de ressources et malgré la recherche active d'autres financeurs, l'APCARS n'a eu d'autre choix que de fermer ce service fin 2014, et ce, malgré la reconnaissance de nos partenaires et près de 40 000 personnes aidées depuis nos débuts.



L'aide aux victimes

L'APCARS a apporté, cette année, une aide juridique et psychologique à plus de 3 500 victimes d'infractions pénales. Nos équipes accompagnent des victimes, confrontées à des affaires très différentes :

- **Madame V., victime de violences conjugales** : ne parlant pas français, une rencontre avec un membre de sa famille (faisant office d'interprète) a été organisée par notre juriste afin de lui expliquer ses droits, l'informer et l'orienter vers les structures spécialisées dans la prise en charge des victimes de violences conjugales non francophones.

- **Monsieur J., victime de violences volontaires dans une affaire classée sans suite pour auteur inconnu** : après lui avoir expliqué le sens de cette décision et évoqué les possibilités en matière de recours légaux, notre juriste s'est mis en relation avec l'ordre des avocats de la juridiction concernée et a orienté la victime vers un avocat spécialisé dans la prise en charge des préjudices corporels afin d'obtenir une indemnisation devant le CIVI.

Notre suivi peut aller jusqu'à l'accompagnement de la victime au procès, parfois très déstabilisant dans la mesure où elle ne connaît ni les acteurs de la justice, ni la technicité de la procédure. Nous avons ainsi été amenés à accompagner une jeune femme victime d'agression sexuelle, qui, à la suite de difficultés de procédures et d'enquête, n'avait pu entrer en contact avec son avocat que quelques jours avant l'audience. Par la présence de notre juriste, la victime a été assistée lors de l'audience et pouvait à tout moment demander des explications. Cette présence apaisante et bienveillante participe à une bonne administration de la justice.

La médiation pénale

Alternative aux poursuites, la médiation pénale menée par nos professionnels a apporté une réponse judiciaire à des infractions allant de la dégradation de biens aux violences légères et conjugales :

- **Suivi dans une affaire de violences conjugales** : après avoir reçu les parties individuellement, nous avons mis en place un suivi pour soigner la dépendance à l'alcool de Monsieur A, qui était à l'origine de ces violences. Notre médiateur a été amené à voir plusieurs fois ce couple afin de s'assurer de l'arrêt des violences et du bon déroulement des soins de Monsieur A.

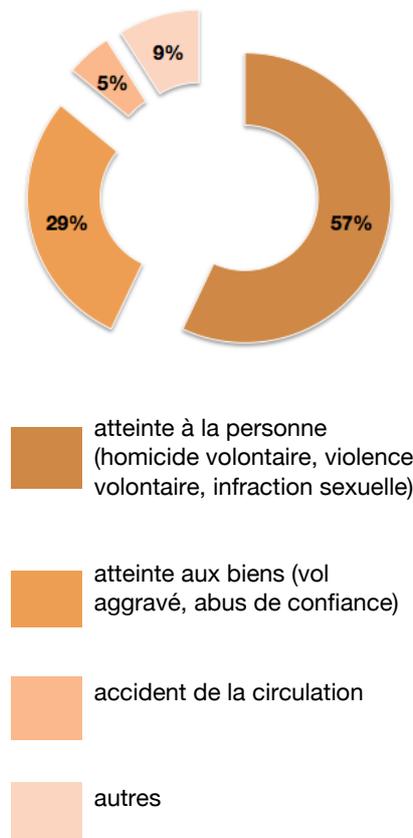
Suivi dans une affaire de violence légère : suite à leur agression, un couple souhaitait obtenir réparation par une indemnisation financière. Notre médiateur a déterminé avec les victimes le montant qu'ils pouvaient demander et a rencontré le mis en cause afin de s'assurer de sa coopération. Un suivi mensuel a été mis en place pour s'assurer qu'il indemnisait bien les victimes comme il en avait été convenu dans le procès-verbal d'accord de médiation.

Projet 2015 : Un accompagnement spécifique pour les personnes âgées victimes d'atteintes aux biens.



Les services de police ou le Parquet pourront dorénavant orienter les personnes concernées vers notre bureau d'aide aux victimes de Paris. En plus du suivi juridique habituel, nous établirons un diagnostic de vulnérabilité de ces personnes âgées en relation avec l'hôpital Bretonneau afin de les orienter, au besoin, vers cet établissement en vue de leur accompagnement médical et psychologique.

Qualifications pénales des victimes accompagnées



« A la suite d'une agression physique très violente de la part d'un voisin de palier, on m'a recommandé de m'adresser au Bureau d'Aide aux Victimes. Depuis, une juriste me suis et me guide dans les démarches à effectuer. Son écoute, son engagement humain et ses conseils m'ont permis d'avancer dans ce dossier difficile en me sentant toujours accompagnée et comprise. »

(Source : Madame R., victime de violences volontaires)

« Le travail de juriste d'un bureau d'aide aux victimes présente un important volet humain qui consiste à écouter la victime pour lui permettre de ne pas se sentir isolée mais aussi pour l'aider à comprendre ce qui lui arrive afin de mieux l'orienter dans les différentes étapes de procédure pénale. »

(Source : Concetta Savarise, juriste au bureau d'aide aux victimes de Paris et Créteil)

« En conflit avec mon ex-compagne depuis plusieurs mois concernant la garde de nos enfants, je tiens à remercier le travail de la médiatrice car sans elle trouver une solution à l'amiable n'aurait pas été possible. Depuis la médiation, je revois mes enfants régulièrement. Je suis content car je doutais vraiment qu'une amélioration soit possible vu la situation dans laquelle nous étions. »

(Source : Monsieur F., ayant bénéficié d'une médiation pénale dans une affaire de non représentation d'enfants au TGI de Créteil)



CONCRETISER DES ALTERNATIVES AUX POURSUITES ET A LA DETENTION

L'APCARS apporte son concours opérationnel à une politique pénale qui tend vers moins de détentions provisoires, tout au moins dans les cas où elle ne s'impose pas.

220

contrôles judiciaires

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

En 2014, nos contrôleurs judiciaires ont fait quotidiennement preuve d'adaptabilité et d'écoute pour suivre des personnes aux profils différents :

399

participants aux stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants (Paris et Créteil)

- **Suivi de Monsieur D, 40 ans, pour une affaire de violences volontaires sur autrui avec mesure de décohabitation du domicile** : dans ce type de situation, les mis en cause sont bien souvent déstabilisés par cette première confrontation avec la justice et le fait de devoir désormais gérer un quotidien très inhabituel. Ce sont des périodes délicates où la personne peut entrer en dépression, perdre son emploi ou être tentée de retourner au domicile conjugal. Ici, notre contrôleur judiciaire a accompagné le mis en cause dans ses démarches administratives (demande de domiciliation, recherche de logement social, etc) tout en veillant au respect de l'obligation de décohabitation.

Au TGI de Créteil, nos services de contrôle judiciaire et d'aide aux victimes collaborent, dans le respect de règles déontologiques et procédurales, afin d'informer et protéger les victimes de violences intrafamiliales dont les conjoints font l'objet d'une obligation d'éloignement.



- **Suivi de Monsieur B, 21 ans, pour une affaire de trafic de stupéfiants en bande organisée** : Habituellement, le suivi de jeunes majeurs, parfois immatures, oriente le contrôle judiciaire vers un respect strict des règles et un encadrement très individualisé du contrôlé. Pour cette affaire, une attention particulière a été portée sur la ponctualité et la mise en place d'outils pédagogiques a été nécessaire pour obliger le contrôlé à formaliser ses démarches en vue de la reprise de ses études, l'une des contraintes posées par son contrôle judiciaire.

- Suivi de Madame A, 52 ans, pour une affaire de violences volontaires envers une personne vulnérable dans le cadre de son exercice professionnel : ne pouvant plus exercer son métier de soignant, le contrôleur judiciaire a accompagné cette personne dans sa reconversion en la conseillant dans la définition d'un nouveau projet professionnel (participation à des salons, démarchage d'organismes de formation, recherche d'emploi...). Outre le contrôle, le volet socio-éducatif de cette mesure prend alors tout son sens.

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

En 2014, l'APCARS a organisé 32 stages au sein des juridictions de Paris et Créteil. 79% des stagiaires ont indiqué que ce stage leur a permis de réfléchir à leurs habitudes de consommation. 57% ont répondu qu'il a fait évoluer leurs représentations sur les substances psychoactives.



« Cela fait plusieurs mois que je suis suivi par un contrôleur judiciaire de l'APCARS. J'ai rendez-vous tous les mois et c'est l'occasion pour moi de réfléchir à mon avenir. Mon contrôleur m'écoute, répond à mes questions. Il me conseille sur ma recherche d'emploi, mes démarches administratives et ça m'aide à avancer et à comprendre comment les choses fonctionnent. »

(Source : M. X, suivi par notre service de contrôle judiciaire au TGI de Créteil)

Projets 2015 : Nouveau dispositif pour notre service de contrôle judiciaire.



Un contrôle judiciaire qui ne durera que quelques semaines doit rapidement pouvoir se mettre en place. Dans les faits, parfois plusieurs jours voire semaines sont perdues.

Dans cet esprit, l'APCARS s'est organisée pour que le juge des libertés et de la détention puisse ordonner un contrôle judiciaire qui sera effectif sitôt le prononcé de cette mesure. Les rendez-vous hebdomadaires du mis en cause pourront débuter le jour même ou le lendemain du prononcé. Cela favorisera une plus grande efficacité de la justice ainsi qu'un bon déroulement des démarches envers les organismes de soins, de formation, d'emploi et d'hébergement. Dans le cadre des affaires de violences conjugales, cela permettra de répondre à la problématique d'envoi des convocations ainsi qu'une meilleure effectivité du suivi des obligations socio-éducatives. Soucieuse d'évaluer l'impact de ce dispositif, l'APCARS mènera une étude sur les contrôlés à partir, entre autres, d'un questionnaire qualitatif.

« Je suis pleinement satisfaite par les stages proposés par l'APCARS. Ils permettent de faire comprendre aux stagiaires les conséquences de leurs actes, surtout s'il s'agit d'une première interpellation. C'est une mesure intéressante qui est une bonne alternative à la détention et représente, selon moi, un moyen efficace pour lutter contre la récidive. »

(Source : Mme Chapalain, déléguée du procureur au TGI de Paris)

Mise en oeuvre de stage de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales.

Créé par la loi N° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité femmes - hommes, ce stage peut être prononcé comme une peine complémentaire ou comme une alternative aux poursuites. Sous le contrôle des magistrats du siège ou du délégué du procureur de la République, l'APCARS sera en charge de ces stages. Ils ont pour objectif de contribuer à la prévention de la récidive par une meilleure compréhension des origines et mécanismes de la violence en permettant aux auteurs de prendre conscience des conséquences concrètes de leurs actes au niveau familial, personnel et judiciaire.



147

entretiens téléphoniques
victimes / auteurs

17

entretiens de
préparation victimes /
auteurs

LA JUSTICE RESTAURATIVE

Véritable passerelle entre la justice et la société, entre auteurs et victimes d'infractions, l'APCARS est un lieu d'expérimentation et d'innovation depuis de longues années.



Ayant observé l'essor que prenait la justice restaurative dans plusieurs pays, nous nous sommes intéressée dès 2013 à ces nouvelles pratiques en vue de les importer en France.

Créé en juin 2014, avec l'appui scientifique de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR), notre service régional de justice restaurative (SRJR) a anticipé la loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales instituant, qui contient un sous-titre II « De la Justice restaurative ».

La justice restaurative repose sur une large implication de tous les acteurs : c'est pourquoi nous avons activement mobilisés, en 2014, nos partenaires associatifs et judiciaires avec lesquels nous entretenons des relations historiques (SPIP, CHRS, association d'aide aux victimes, association de contrôle judiciaire, INAVEM, etc).



Notre association envisage, sans cesse, de nouveaux partenariats, à l'image de celui signé avec le SPIP 95 le 1er octobre 2014.

Après plusieurs mois de préparation (rédaction du projet de service, des règles déontologiques...), notre service travaille depuis fin 2014 sur un **projet de rencontres condamnés-victimes**.

Ce projet implique la rencontre de trois victimes et trois auteurs de violences volontaires et/ou braquage. Ces rencontres réuniront à Paris des auteurs suivis par le SPIP 95 et des victimes accompagnées par le service d'aide aux victimes de l'APCARS.



« Le SPIP du Val d'Oise a développé l'idée, depuis deux ans, de développer des rencontres condamnés-victimes en milieu ouvert, sur le modèle de ce qui avait été fait à la maison centrale de Poissy dès 2010. Nous avons pu trouver avec l'APCARS un point d'appui solide pour la mise en œuvre de notre projet. Un travail de préparation de plusieurs mois nous a permis de signer une convention partenariale et une charte d'engagements. La nouveauté de l'expérience réside dans le fait que les rencontres sont coanimées par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et l'une des coordinatrices du SRJR, qui ont pu nouer une collaboration étroite au cours de la phase de recrutement et de préparation des participants. Aujourd'hui, les rencontres se sont poursuivies jusqu'en mai et constituent le fruit d'un partenariat remarquable entre le SPIP et l'APCARS. »

(Source : Géraldine Blin, directrice du SPIP 95)

Projet 2015 : Organisation des premières rencontres condamnés-victimes



Après une phase de préparation de novembre 2014 à février 2015, l'APCARS a débuté la phase « rencontres » qui se divisent en trois volets :

- **la rencontre préparatoire du groupe victimes** a eu lieu le 10 février 2015 en présence des représentants de la société civile, d'une psychologue, des victimes et des animateurs pour permettre aux participants de prendre connaissance des lieux et de faire connaissance avec les autres victimes.

- **la rencontre préparatoire du groupe auteurs**, a suivi les mêmes buts et a eu la même organisation que la rencontre préparatoire du groupe victimes.

- **les rencontres dites « plénières »** qui se sont déroulées les 3, 10, 16 et 24 mars avec la participation des deux groupes. Durant ces rencontres ont été abordés les récits des uns et des autres pour permettre l'écoute, l'échange et la compréhension de chacun.

Une réunion-bilan aura lieu le 26 mai, afin de mesurer l'impact de ces rencontres sur chaque participants.



Le service a pour ambition de développer, en 2015, de nouvelles rencontres sur le thème des accidents de la circulation ainsi qu'une nouvelle mesure, la médiation restaurative (rencontres entre auteurs et victimes d'une même infraction).

RESULTATS FINANCIERS 2014

Bilan au 31 décembre 2014

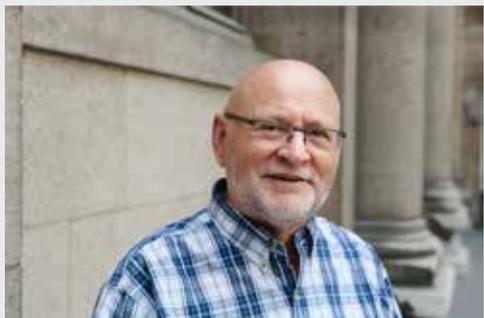
	ACTIF	AU 31/12/2014			AU 31/12/2013
		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE	
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 322	8 069	21 253	3 174
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	29 322	8 069	21 253	1 174
	Immobilisations incorporelles en-cours	0	0	0	2 000
		0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	724 640	451 413	273 227	294 416
	Installations générales, agencements, aménagements	462 758	276 612	186 145	213 061
	Matériel de bureau et informatique	209 705	134 433	75 272	73 125
	Mobilier	45 798	40 228	5 570	7 863
	Autres immobilisations corporelles	379	139	240	366
	Immobilisations en-cours	0	0	0	0
	6 000	0	6 000	0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 227	0	39 227	38 739	
Titres immobilisés	275	0	275	275	
Dépôts et Cautionnements	38 952	0	38 952	38 464	
TOTAL I	793 188	459 482	333 706	336 328	
	COMPTE DE LIAISON				
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS				
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	1 677 107	0	1 677 107	1 249 944
	Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	4 381
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	1 577 827	0	1 577 827	1 168 290
	Autres créances	99 279	0	99 279	77 273
	DISPONIBILITES	552 062	0	552 062	1 218 024
	Banques	51 670	0	51 670	1 128 164
	Livret A et compte épargne	412 996	0	412 996	0
	Caisse d'épargne	51 726	0	51 726	51 915
	Banque Postale	30 116	0	30 116	31 652
Caisses	5 554	0	5 554	6 293	
R E G U L A R I S A T I O N	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34 957	0	34 957	31 240
	Charges constatées d'avance	34 957	0	34 957	31 240
	TOTAL II	2 264 125	0	2 264 125	2 499 208
	CHARGES A REPARTIR (III)				
	TOTAL ACTIF	3 057 313	459 482	2 597 832	2 835 536

	PASSIF	AVANT AFFECTATION	AFFECTATION OU REPRISE	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	1 715 531	-594 942	1 120 589	1 715 531
	Fonds associatifs sans droit de reprise	102 522	0	102 522	102 522
	Réserves	781 156	0	781 156	781 156
	Report à nouveau	647 838	-265 780	382 058	647 838
	Résultat de l'exercice	184 015	-329 161	-145 146	184 015
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-267 638	446 026	178 388	-267 638
	Fonds associatifs avec droits de reprise	0	0	0	0
	- subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables	34 000	0	34 000	34 000
	- dépenses refusées par l'autorité de tarification	-80 810	-3 455	-84 265	-80 810
	- résultats sous contrôle de tiers financeurs	-242 356	453 250	210 893	-242 356
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	0	0	0	0	
Provisions réglementées	21 528	-3 769	17 759	21 528	
	TOTAL I	1 447 893	-148 916	1 298 977	1 447 893
	COMPTE DE LIAISON				
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	310 857	-59 538	251 319	310 857
	Provisions pour risques	82 899	-33 000	49 899	82 899
	Provisions pour charges	227 958	-26 538	201 420	227 958
FONDS DEDIES	FONDS DEDIES	247 037	-121 076	125 961	247 037
	Sur subventions de fonctionnement - gestion association				
	Sur autres ressources	247 037	-121 076	125 961	247 037
	Compte épargne temps				
	TOTAL II	557 894	-180 613	377 281	557 894
DETTES	EMPRUNTS			87 247	129 860
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			87 247	105 252
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			0	24 608
	Autres emprunts (ASCS)			0	0
	DETTES			824 148	694 790
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			143 664	124 711
Dettes fiscales et sociales			653 589	480 153	
Autres dettes			26 895	89 926	
REGULARISATION	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			10 180	5 100
	Produits constatés d'avance			10 180	5 100
	TOTAL III			921 575	829 749
	TOTAL PASSIF			2 597 832	2 835 536

Compte de résultats regroupés 2014

	GESTION PROPRE Association	GESTION JUDICIAIRE Activites pôle judiciaire	GESTION SOCIALE Activites pôle social	TOTAL 2014	REEL 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	67 986	2 851 442	2 068 404	4 987 832	5 422 010
TAXATIONS ET AUTRES ACTIVITES	63 986	2 303 133	1 890 336	4 257 455	4 737 507
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000	548 309	178 068	730 377	684 503
				-	
CHARGES D'EXPLOITATION	78 880	3 134 835	2 031 760	5 245 475	5 266 922
SERVICES EXT. ET AUTRES ACHATS	39 457	216 925	1 167 557	1 423 939	1 520 775
IMPOTS ET TAXES ET VERSMT ASS.	2 158	153 328	57 106	212 592	236 414
CHARGES SALARIALES	17 704	1 866 082	496 910	2 380 696	2 281 311
CHARGES SOCIALES	19 561	898 469	263 063	1 181 093	1 182 622
CHARGES DE GESTION COURANTE		31	47 124	47 155	45 800
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 10 894	- 283 393	36 644	- 257 643	155 088
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	795	35 479	36 146	72 420	70 764
PROVISIONS	13 350	176 060		189 410	215 948
FONDS DEDIES				-	240 000
REPRISES SUR PROVISIONS	9 082	239 866	3 769	252 717	270 596
REPRISES FONDS DEDIES	29 936	91 140		121 076	961
				-	
CHARGES FINANCIERES			4 306	4 306	5 022
PRODUITS FINANCIERS	5 169		10	5 179	6 465
				-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 883	7 577	12 460	65 327
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100	7 932	4 089	12 121	347 965
				-	
RESULTAT NET	19 248	- 160 877	- 3 517	- 145 146	184 015

RAPPORT DU TRESORIER



Jaques Bonneau,
Trésorier de l'APCARS

Après un résultat net comptable positif en 2013, le résultat net comptable de 2014 affiche un déficit de **145 k€**. Il est dû essentiellement aux difficultés chroniques de financement de notre service de *correspondants du parquet* (CP) de Créteil, déficitaire depuis 2010. Nos recherches de nouveaux partenariats ayant échoué, nous avons dû, dans le courant de l'été de l'année dernière, prendre la décision de fermer ce service à la fin de l'exercice. Le coût des charges à payer liées à cette fermeture (essentiellement les indemnités de licenciement) et le déficit de ce service pour l'année 2014 ont amputé le résultat brut d'exploitation de 206 k€.

L'activité globale de l'association se développe cependant, démontrant, s'il en était besoin, son utilité sociale et nous rendant raisonnablement optimistes pour la suite. Nos nouvelles activités, comme la création de notre *service régional de justice restaurative* (SRJR), partent sur des bases de financements diversifiés (incluant des partenaires privés) et surtout équilibrés.

Mais nous sommes conscients que le quasi équilibre financier auquel nous sommes parvenus demeure fragile. Si notre activité *centres d'hébergement et de réinsertion sociale* (CHRS), 39% du chiffre d'affaires annuel de l'association, est à l'équilibre maintenant depuis plusieurs années, la situation est différente pour nos services d'enquêtes, d'aide aux victimes et contrôle judiciaire. En effet, à l'instar de nombreuses associations en France, nos bureaux d'aide aux victimes demeurent déficitaires, bien que la situation s'améliore. Par ailleurs, pour nos autres services socio-judiciaires, nous sommes pris en tenailles entre des charges qui augmentent mécaniquement d'au moins 2% par an et des produits qui, dans le meilleur des cas, stagnent et, le plus souvent, régressent.

Il faut savoir en effet que depuis 2004 – soit 11 longues années – les taxations des mesures prescrites par les juges et exécutées par l'association (enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires, etc. - qui représentent 46% du chiffre d'affaires annuel de l'association) n'ont pas été revalorisées d'un seul centime !

Cette situation a entraîné sur l'exercice un résultat brut d'exploitation négatif de 76 k€ pour notre pôle judiciaire, qui se cumule à celui généré par le service des CP. Pour faire face à la fermeture du service des CP (et aussi de celui de réparation pénale des mineurs), l'association a effectué une reprise de provision pour un montant de 121 k€ qui a donc permis d'atténuer la perte nette comptable.

Une fois de plus, nous en appelons à l'Etat financeur pour qu'il ne laisse pas se dégrader la situation financière des associations dont il a voulu faire ses partenaires dans l'une de ses missions régaliennes, la Justice.

Précisions et commentaires

Compte de résultat 2014

Le total des produits d'exploitation s'élève à **4 987 k€** contre **5 422 k€** en 2013 (-8%).

En 2013, la DRIHL de Paris a repris l'intégralité du déficit 2011 de nos CHRS (243 k€) ce qui avait eu pour effet d'augmenter la dotation 2013.

La hausse de 2% des produits des services d'enquêtes (+36 k€), due à une activité plus soutenue, est largement annihilée par la baisse des produits liés au contrôle judiciaire, à la médiation pénale et à la réparation pénale des mineurs (-330 k€). Les subventions pour les activités de nos CHRS, quant à elles, sont en hausse de 1% (+23 k€). De nouveaux produits liés à l'ouverture du SRJR sont enregistrés pour un total de 85 k€.

Le total des charges d'exploitation s'élève à **5 245 k€** contre **5 266 k€** en 2013 (-0,41 %).

La masse salariale et assimilée représente 72% de l'ensemble de ces charges, en légère augmentation (+2%) par rapport à l'année précédente.

Les achats et autres services extérieurs représentent 27% des charges. Ils rassemblent pour la grande majorité les dépenses de location de chambres d'hôtel social pour les usagers de nos CHRS. La baisse de 97 k€ (-6%) provient de renégociations de prestations diverses (fournisseurs, expert-comptable extérieur, etc.).

Dotations, provisions et éléments exceptionnels

Les reprises de provisions et produits exceptionnels s'élèvent à 373 k€. Elles sont essentiellement constituées (pour 68%) par la reprise de la provision pour indemnité de départ en retraite.

Les provisions pour risques et charges et dotations aux amortissements d'un total de 261 k€ sont constituées à hauteur de 72% par la provision pour indemnité de départ en retraite et 28% par la dotation aux amortissements.

Le bilan au 31 décembre 2014

A l'actif

Notre section d'investissement demeure à un niveau modeste. Nous avons donc une marge de progression qui nous sera utile pour la réalisation de notre projet immobilier en 2015.

Les créances sont en nette augmentation, s'élevant à 1 677 k€ au 31 décembre 2014, soit +428 k€ (+34%), liées principalement aux retards dans le paiement de nos frais de justice (enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôle judiciaire, etc.).

Au passif

Les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) passent de 1 447 k€ à 1 298 k€ entre 2013 et 2014 en raison de la perte enregistrée en 2014. Les autres fonds associatifs sont principalement constitués par les résultats sous contrôle de tiers financeurs (210 k€). En effet, la reprise des résultats de nos CHRS fait l'objet d'un dialogue budgétaire avec la DRIHL de Paris et s'étale sur 2 ans, ce qui retarde d'autant leur affectation finale.

Totalisant 251 k€ fin 2014, les provisions pour risques et charges diminuent de 59 k€ par rapport à 2013 suite à la reprise d'une provision relative à un litige prudhommal et en raison de la variation sur provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les fonds dédiés passent de 247 k€ à 125 k€, soit -122 k€, correspondants aux charges engagés pour la fermeture des deux services CP et RPM. L'emprunt en cours est celui que nous avons contracté pour l'aménagement du CHRS Le Safran en 2007. Il sera soldé en 2019. Les dettes fiscales, sociales et autres, exigibles au 31 décembre 2014, s'élèvent à 824 k€.

Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

(Exercice clos le 31/12/2014)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.P.C.A.R.S. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne-Billancourt
Le 24 mars 2015



Le Commissaire aux comptes Michel HAAS

L'ESSENTIEL DE L'APCARS



160

professionnels



5 M

de budget



**ACTIF SUR 4
TRIBUNAUX**

Bobigny, Créteil, Paris et
Nanterre

9 DOMAINES D'ACTIVITES

- enquête sociale rapide
- enquête de personnalité
- enquête sociale familiale
- aide aux victimes
- médiation pénale
- contrôle judiciaire
- stage de sensibilisation
- service régional de justice restaurative (SRJR)
- centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

NOS PRINCIPES

L'APCARS est une association humanitaire, partenaire de la Justice, qui place la victime d'une part, le prévenu et l'ancien détenu d'autre part au cœur de son action.

Son approche se veut professionnelle, participative et engagée, dans le respect inconditionnel de la personne, dans son environnement, avec son histoire et son avenir à construire.

L'Association œuvre pour une Justice éclairée, humaine et restaurative.

Elle apporte son concours opérationnel à une politique pénale qui tend vers moins de détention provisoire et plus de peines aménagées hors de la détention.

Accompagner la réintégration des plus démunis dans la société, leur faciliter l'accès à leurs droits, aux soins, à un emploi et à un toit, s'engager auprès du sortant de prison pour l'aider à retrouver son autonomie, sont autant de facteurs de paix sociale et de prévention de la récidive.

L'APCARS inscrit son action en référence aux textes du Conseil de l'Europe, dont la mission est de promouvoir la démocratie, protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe.

ABECEDAIRE

C

CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

Cette structure a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction en apportant une prise en charge pluridisciplinaire et conceptuelle sur toutes conduites addictives, quel qu'en soit l'objet.

CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions)

Cette commission statue, au sein de chaque Tribunal de Grande Instance sur les demandes d'indemnisation présentées par les victimes d'infractions ou leurs ayants droit.

D

DISP (Direction Interrégionale des services pénitentiaires)

Les DISP sont des services déconcentrés à l'échelle interrégionale de l'administration pénitentiaire française. Il en existe neuf en France métropolitaine et une pour l'outre-mer.

M

Médiation restaurative

Rencontre entre victime et auteur d'une même infraction (mineure ou grave), cette médiation peut intervenir de manière directe ou indirecte, à tous les stades du processus de justice pénale.

P

Parquet

Le parquet (ou Ministère public) désigne l'organisation, au niveau du tribunal de grande instance, de l'ensemble des magistrats du ministère public qui sont chargés de requérir l'application de la loi et de conduire l'action pénale au nom des intérêts de la société.

R

Rencontre condamnés/victimes ou détenus/victimes

Session de 4 à 6 rencontres de groupes entre des auteurs et des victimes ayant subi le même type d'infraction, dans une affaire différente, en présence de deux personnes représentantes de la société civile. Elle peut avoir lieu en milieu ouvert ou fermé (en détention).

S

SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation)

Intervenant aussi bien au niveau des établissements pénitentiaires qu'en dehors, les SPIP mettent en oeuvre les peines alternatives à l'incarcération, contrôlent et font respecter les obligations imposées aux personnes placées sous main de justice, tout en favorisant la mise en place d'actions d'insertion ou de réinsertion.

T

TGI (Tribunal de Grande Instance)

Le tribunal de grande instance juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes supérieures à 10 000 euros et tous les litiges qui ne sont pas attribués par la loi à une autre juridiction civile (tribunal d'instance, tribunal de commerce, conseil des prud'hommes...).

REMERCIEMENTS

A l'Etat et ses services



Au Conseil Général



A l'ensemble des mairies



A nos fédérations



A nos partenaires



Au programme « Solidaires by Crédit Agricole CIB » pour son soutien à notre service de justice restaurative



A BNP Paribas pour son soutien à notre projet d'éco-résidence sociale



A une fondation internationale pour son soutien à notre service de justice restaurative

A nos salariés et nos administrateurs, sans qui rien ne serait possible....



4 Boulevard du Palais
75 001 Paris

Tél : 01 44 35 52 66
Fax : 01 43 26 26 92

@APCARS
www.apcars.fr